



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

DCM 24/081

**MOBILITES - Expérimentation autopartage
(2 voitures) avec le CASGBS et Get'Around**

Le 24 septembre 2024 à 19h06, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 18 septembre 2024).

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M. CHAMBERT Julien par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M. BORDES Joël
- M^{me} OROSCO Claire par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} DUFOUR Florence par M. HAUDRECHY Christophe
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M. SIMONIN Sébastien par M. CHAMBON Julien
- M. FONTANA Alexandre par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} COLLET Jennifer par M. CADIOU Patrick
- M. GOUT Christophe par M. BERTRAND Romain
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENCES :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

—
DCM 24/081
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN
MOBILITES
—

Objet : Signature d'une convention autorisant l'occupation du domaine public pour un service d'autopartage de véhicules

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL24-34 du Conseil communautaire de la CASGBS du 23 mai 2024 retenant la société GETAROUND au titre de l'expérimentation sur son territoire d'un service d'autopartage en boucle qui se définit comme un service de location mettant des véhicules à disposition d'utilisateurs ou d'abonnés et où chacun des véhicules doit retourner sur son emplacement d'origine,

Vu la délibération n°DEL24-35 du Conseil communautaire de la CASGBS du 23 mai 2024 approuvant et autorisant M. le Président de la CASGBS a signé la convention-type d'autorisation d'occupation du domaine public pour un service d'autopartage de véhicules,

Vu le projet de convention,

Considérant que la CASGBS souhaite inscrire les mobilités innovantes comme action prioritaire de la politique publique en matière de mobilités et déplacements,

Considérant que la CASGBS ne disposant pas de voirie intercommunale et afin de pouvoir mettre en place l'expérimentation, l'opérateur, retenu dans le cadre de l'expérimentation, doit obtenir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par chacune des communes souhaitant participer à l'expérimentation,

Considérant que cette autorisation est soumise à l'acquittement d'une redevance d'occupation du domaine public,

Considérant que la Ville de Houilles a accordé deux emplacements respectivement situés 6 rue du 4 septembre et au 26 place Victor Schoelcher.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240927-DCM24-081-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : D'APPROUVER la convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour un service d'autopartage de véhicule.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention susmentionnée et tout document y afférent.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 27/09/2024

Publication effectuée le : 27/09/2024

Exécutoire ce jour : 27/09/2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-2178031 13-20240927-DCM24-081-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024